

Montpellier, le lundi 27 septembre 2010

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Marins au thon

La situation sociale des marins embarqués à la pêche au thon rouge, qui s'est encore dégradée cette année du fait du contexte de la pêcherie, a déjà, par le passé, fait l'objet de signalements au plus haut niveau de l'Etat ; ce fut notamment le cas en 2008.

Ces difficultés découlent de différentes causes : pêcherie saisonnière s'exerçant dans un cadre international sur une espèce très recherchée et dont l'avenir est aujourd'hui incertain, tensions liées aux quotas qui en résultent, durées de cotisation faibles rendant difficiles l'accès à une retraite complète, reconversions délicates dans les métiers de la pêche...

Suite à de nouveaux signalements de difficultés à l'automne 2009, plusieurs actions avaient immédiatement été engagées :

- échange important entre la direction régionale des affaires maritimes et l'inspection du travail sur ces questions
- mise en place d'une action commune sur les bulletins de salaire
- effectifs sur les navires de pêche harmonisés au niveau régional

A la demande du ministre d'Etat, ministre de l'écologie (MEEDDM), le préfet de la région Languedoc-Roussillon a installé une commission de suivi social des marins, associant les marins pêcheurs, le 28 juin 2010 afin de **travailler sur les situations de précarité, la reconversion et les reconstitutions de carrière**. Quatre groupes de travail ciblés ont été mis en place :

- sur les situations de précarité repérées, un suivi individuel est mis en place au titre des différents régimes d'aides existants (CMU/RSA/Secours ENIM (sécurité sociale des marins) et CMAF. 76 marins sont à ce jour suivis et accompagnés à ce titre ;
- sur la reconversion : la plupart des marins en recherche de reconversion sont déjà engagés dans ce processus soit hors maritime avec le pôle emploi soit dans le maritime. Pour ces derniers une permanence de l'association La Touline devrait être ouverte sur Sète ;
- pour les reconstitutions de carrières, les marins sont actuellement reçus individuellement par les services de l'Etat afin de recueillir les éléments nécessaires à l'examen de leurs demandes. Une mission spéciale a été confiée à cet égard à un administrateur des affaires maritimes désigné spécialement par le MEEDDM ;
- un dernier groupe de travail étudie les aspects réglementaires et la judiciarisation éventuelle des dossiers traités. Une première réunion s'est tenue le 24 août dernier.

Une délégation de marins a enfin été reçue les 29 Juillet et 21 septembre derniers en préfecture et à la direction des affaires maritimes, en la présence de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ainsi que de la direction de l'ENIM (sécurité sociale des marins) pour faire le point sur les démarches engagées.

Ce jour s'est tenue en préfecture la seconde réunion plénière de la commission de suivi social des marins au thon. Elle s'est déroulée dans un climat constructif et a permis de faire le point sur les actions engagées et à poursuivre.

Un nouveau point de rencontre sera organisé mi-novembre